



CTP : **inquiétudes, incompréhensions, mépris !!!...**

Travail social et médico-social, sens, glissement des missions et mesures dites de « veille SAPSAD » : des nouvelles, suites des réunions du comité technique paritaire (CTP)...

**Dans le travail social et médico-social, les exigences augmentent, les contraintes s'alourdissent, les repères se diluent, le sens se perd...
Où allons-nous ?**

Les professionnels subissent de plein fouet les modifications actuelles du travail social, pris entre la gestion des risques et l'application de la loi. Ils ne peuvent échapper à toutes sortes de dérives.

Il faut bien admettre que les « turbulences » sont particulièrement denses aujourd'hui et nombre de professionnels sont confrontés à une instrumentalisation intense, à des déceptions lourdes, voire, une désillusion totale. La quête de sens devient prégnante.

On observe, en effet, que dans les dispositifs législatifs actuels les mécanismes qui se mettent en place malmènent les valeurs des travailleurs sociaux et médico-sociaux. On assiste à une dérive au terme de laquelle ceux-ci ne peuvent plus remplir cette fonction humaniste première : être à l'écoute des personnes.

L'expression de la détresse sociale est bloquée et cette négation engendre la spirale infernale de la violence donnée-reçue.

L'ensemble du système d'aide est sous-tendu par une logique de gestion déshumanisante, surtout quand elle s'attache à traiter le symptôme en ignorant les causes profondes du mal.

Le recours pour permettre aux travailleurs sociaux et médico-sociaux de rester agissants, est souvent la mise en place de stratégies d'adaptation, voire de contournement, dévalorisantes d'un point de vue éthique. La tentation est grande d'activer des dispositifs « à la va vite » au détriment d'une évaluation plus approfondie.

Les « veilles SAPSAD » en sont l'exemple type. Les agents se sont mobilisés pour dire STOP et pourtant ...



L'ensemble des représentants du personnel a voté contre.

DEMANDES de la CGT :

- recrutements de fonctionnaires pour remplir des missions de service public de manière pérenne, égalitaire et impartiale en répondant aux besoins des usagers.
- Détail de l'accroissement d'activité avec un plan de recrutements de titulaires correspondant aux besoins réels.

La CGT a émis un sérieux doute concernant ces postes qui ressemblent fortement à ce qui a été présenté aux agents par les directions DAS et DEF avec pour spécificité d'assurer des « veilles SAPSAD ».

Lors du Comité technique du 11 mars 2021, était présenté un dossier concernant la **création de deux emplois non permanents dans le cadre d'un accroissement d'activité.**

Les représentants du personnel CGT ont questionné les missions liées à ces emplois et la hauteur de l'accroissement d'activité. Ils ont demandé s'il s'agissait des postes spécifiques pour les missions dites de « veilles SAPSAD » qui avaient été annoncés aux agents par les directions Enfance-Famille et Action sociale (cf note DAS/DEF du 4 mars 2021).

Il est répondu que ces emplois étaient liés à l'accroissement d'activité en période de crise sanitaire. Il est expliqué qu'il a été repéré de nombreuses absences sur le Service départemental d'action sociale et l'Aide sociale à l'enfance. Il est **précisé que ces emplois ne seraient pas spécifiques au SAPSAD et que les missions ne différeraient pas des missions SDAS et ASE.** Monsieur le Directeur général des services s'est engagé à préciser par écrit que ces deux postes ne seraient pas du tout liés au SAPSAD.

Malgré ces explications un **flou** reste bien présent au vu du **peu d'informations fournies** et notamment de **l'absence de fiche de poste.**

Avril 2021

ON PREND LES MÊMES ET ON RECOMMENCE !!!

24 mars 2021 : certes excuses du DGS... expliquant que « lors du précédent Comité technique, il ne maîtrisait pas le dossier et s'était trompé sur les missions qui seraient attribuées aux deux emplois non permanents ». Il explique qu'effectivement **comme l'avaient pressenti les représentants du personnel, il s'agissait de missions spécifiques aux « veilles SAPSAD » qui se mettraient en place.**

La CGT constate que ces excuses sont inquiétantes, que le fait que Monsieur le DGS ne connaisse pas la teneur des dossiers présentés en Comité technique est inadmissible, que les liens entre le DGS et les Directions du Pôle sont à questionner. Les RP CGT pointent le fait que le dossier est présenté à l'identique du précédent CT, ceci, malgré les explications de Monsieur le DGS, sans qu'à l'écrit ne soient spécifiées les missions SAPSAD.

La CGT évoque ensuite les inquiétudes quant aux glissements de missions ; elle rappelle l'indignation des agents du Département quant à ce qu'il est attendu à l'égard du SAPSAD. Elle rappelle le cadre de ces mesures, qui sont bien des mesures de protection émanant d'une évaluation qui met en avant le risque de danger pour les enfants.

La CGT rappelle que le SAPSAD représente des mesures de placement des enfants au domicile des parents et implique une surveillance et la mise en place d'interventions éducatives renforcées à hauteur de 3 interventions minimum par semaine au domicile.

Elle questionne les dérives concernant les missions du SDAS.

La CGT est inquiète des moyens donnés pour ces deux emplois non permanents ; elle doute des possibilités des deux personnels recrutés à intervenir autant qu'il est attendu au domicile et questionne le lien avec les territoires.

Les RP CGT rappellent que le Président en termes de responsabilité prend des risques, et met en danger des enfants ainsi que les professionnels au travers de cette décision. Ils lui rappellent qu'il s'est engagé à porter l'entière responsabilité en cas de soucis mais insistent sur le fait que les professionnels qui seront engagés dans ce type de mesure la porteront aussi, tant sur le plan professionnel que personnel.

Ils rappellent qu'au-delà de dossiers, il s'agit d'enfants en danger qui ne pourront être protégés comme il se doit et comme il est attendu. Qu'ils ne sont pas certains qu'en cas de drame, par manque de moyens et de temps des professionnels au domicile, leur responsabilité ne soit pas engagée.

La CGT met l'accent sur les attentes des agents qui demandaient majoritairement que des moyens soient alloués aux prestataires en charge des mesures SAPSAD afin de leur permettre de fonctionner et que les mesures soient assurées pleinement par leur service en lien avec les Responsables territoriaux ASE.

Afin de « calmer » la colère et l'expression des équipes sociales et médico-sociales d'au moins 14 EDeS, il est aujourd'hui proposé l'embauche de deux contractuels pour assurer les missions refusées par les agents.

Le problème de fond reste le même tant sur le plan éthique que sur le cadre des missions. Les agents ne remettent pas simplement en cause la charge de travail supplémentaire mais le sens de cette décision et la dérive des missions. **Les agents ne sont pas dupes de ce stratagème.** Monsieur le DGS répond qu'un dossier portant clairement la spécificité SAPSAD dans les missions de ces deux emplois non permanents sera présenté aux agents : il ne retient aucun argument des représentants du personnel.

Les observations CGT sont considérées comme des menaces ; la CGT répond que ce ne sont pas des menaces mais qu'elle essaie seulement de ramener les questionnements au réel et à la réalité de terrain. Elle rappelle que les personnels territoriaux du Département ne peuvent compenser l'ensemble des manques, qu'ils doivent se concentrer sur leurs missions premières et que les moyens nécessaires doivent être octroyés aux partenaires.

Lors de cette seconde séance, les votes des RP se répartissent comme suit :

CGT et CFDT s'expriment CONTRE
FSU s'exprime POUR.

C'est le moment de dire :

